

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

Compte-rendu affiché le : 31 janvier 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2025

N° 25-01-03

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Reprise de concessions en état d'abandon

Secrétaire de séance : Gilles GRANGIER

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY - Christian BECUWE - Suzanne BOICHON - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD – Alain LECUE – Pascal BENARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Christian BECUWE - Gérard ALLANCHE à Gilles GRANGIER - Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS - Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET - Michel FRANCHINI à Thomas ROCHETTE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC à Marie-Hélène BOUILHOL.

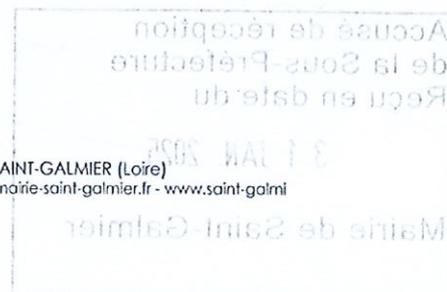
Membre absent : /



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

31 JAN. 2025

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur Guy Berne, adjoint, expose la possibilité pour la commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L.2223-17 et L.2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R.2223-12 et R.2223-23.

Une telle procédure a été engagée dans notre cimetière le 18 mai 2021 et vise sept concessions.

L'aspect d'abandon total a été reconnu pour la totalité de ces concessions conformément aux dispositions susvisées. La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été largement effectuée et notamment par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal était rédigé le 13 novembre 2024 pour toutes ces concessions ayant conservé, ou non, l'aspect d'abandon.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE :**
 - Que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune,
 - Qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise
 - Que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions
- **INVITE** le maire à prendre un arrêté de reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Ont signé au registre tous les membres présents.

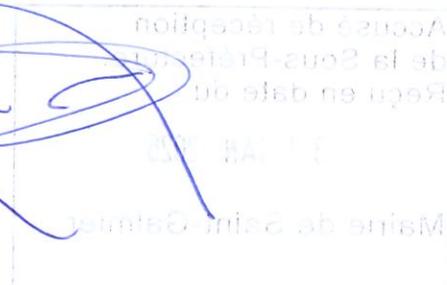
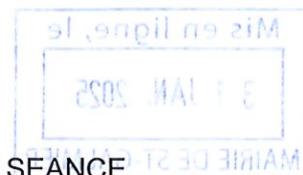
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 31 janvier 2025.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles GRANGIER



Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du 31 JAN. 2025 Mairie de Saint-Galmier
--



Annexe à la délibération n°25-01-03

Liste des concessions perpétuelles en état d'abandon

Nom prénom	Date de l'acte	Emplacement
GUILLAUMOND Amable	20/07/1887	A 27
VERNAY Jean	26/10/1908	A 98
POY Jean-Marie	17/08/1885	A 157
SEYNARD Catherine	25/10/1895	A 232
TILLON Catherine née LARUE	01/09/1913	C 23
PUVEL Claude	08/06/1943	D 84

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

31 JAN. 2025

Mairie de Saint-Galmier